

Le petit journal de la CFTC MAE

n° 25-juin 2022

Transfert de certaines compétences des « Fraudes » à la DGAL

La DGCCRF annonçait le 12 mai dernier la création d'une police unique en charge de la sécurité sanitaire des aliments par un transfert de compétence du ministère de l'économie, des finances et de la relance vers le ministère de l'Agriculture et l'Alimentation. Donc la DGAL deviendra l'unique organisme de contrôle officiel. Elle contrôlera « tout ce qui se mange » par les humains et les animaux (denrées animales et végétales). Ce transfert deviendra effectif au 01/01/2023 mais beaucoup de questions restent en attente : effectif, formation, missions, à voir dans les prochains mois.

Indemnité inflation : bénéfice encore possible pour certains agents

Aide exceptionnelle et individuelle de 100€, l'indemnité inflation cible à limiter l'impact de l'inflation sur le pouvoir d'achat des personnes les plus modestes. L'aide doit être versée à certains agents publics de la fonction publique. Titulaires et contractuels sont éligibles à l'indemnité inflation à condition d'avoir perçu une rémunération moyenne inférieure à 2 000 € nets par mois sur la période du 1er janvier 2021 au 31 octobre 2021, soit environ 2 600 € bruts par mois. Si cette indemnité inflation n'a pas été versée entre le 1er décembre et le 28 février par votre employeur et que vous êtes éligible, vous pouvez encore aller sur le site <https://www.mesdroitssociaux.gouv.fr>. Vous aurez à vous identifier avec France Connect ; le téléservice vérifiera alors la non-perception de l'indemnité, la prime n'étant versée qu'une fois. Le téléservice examinera ensuite si les revenus et informations connus du téléservice permettent d'y ouvrir droit. En cas de droit à l'indemnité, il faudra compléter directement vos coordonnées bancaires et personnelles pour le paiement.

Après la complémentaire santé, un accord prévoyance en vue

La direction générale de l'administration et de la fonction publique a ouvert le 23 juin, les négociations relatives aux risques de prévoyance dans la fonction publique d'État, afin de signer un accord début 2023. C'est la suite logique de l'accord sur la protection sociale complémentaire des agents de l'État. Surtout, l'État s'engage à lancer des discussions sur la prévoyance pour améliorer la protection des agents. La négociation a débuté le 23 juin avec les syndicats et abordera les différents risques de prévoyance (décès, incapacité de travail...) afin d'aboutir à un projet en octobre. Si vous avez des suggestions en la matière, pensez à nous en informer cftc@agriculture.gouv.fr.

Conférence salariale

F. Lucas, la SG de notre syndicat, a participé à la conférence salariale pour la fonction publique le 28 juin 2022. Stanilas Guerini, ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques, a enfin annoncé la hausse de la valeur du point d'indice de la fonction publique à 3,5%. Ce dégel pourrait être effectif sur la fiche de paye d'août si tout s'orchestre au mieux. Déception car malgré l'insistance des syndicats, cette augmentation ne couvre pas l'inflation galopante actuelle. L'explication est le coût global pour la fonction publique estimé à 7,5 milliards d'euros, dans un contexte de dette publique française élevée. La CFTC s'engage à participer aux prochains travaux de la DGAFP pour améliorer l'attractivité de la fonction publique, qui passe bien entendu par l'amélioration de la rémunération des titulaires et des contractuels.

A bientôt ! Les membres du bureau CFTC MAE

